



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**PLAN DÉPARTEMENTAL
DE MOBILISATION
CONTRE LES
CONDUITES ADDICTIVES**

2024 - 2027

Préambule

L'adolescence est une période propice aux expérimentations précoces et aux premiers excès qui peuvent conduire à une consommation régulière à l'âge adulte puis, éventuellement, à une dépendance. Ces comportements sont favorisés par une mauvaise image de soi, l'influence des pairs, des environnements familiaux ou sociaux insuffisamment protecteurs ainsi que par les multiples sollicitations de la publicité.

Tous les acteurs publics ont un rôle à jouer dans la lutte contre les drogues et les conduites addictives. Leur intervention doit s'inscrire dans un cadre stratégique commun, détaillé sous forme d'orientations partagées, pour assurer la cohérence et donc l'efficacité de l'action publique globale.

La réussite de cette politique publique exige la mobilisation de tous, chacun ayant un rôle à jouer pour réduire les conséquences négatives des consommations à risque d'alcool, de tabac et de drogues et des usages problématiques de jeux d'argent et de hasard et d'écrans tant pour les individus que pour la société.

Ce plan départemental répond aux objectifs fixés par la Stratégie interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives (SIMCA) 2023-2027, dont les enjeux sont non seulement la prévention et l'accompagnement socio-sanitaire des usagers mais aussi l'ordre et la tranquillité publics ainsi que la sécurité au quotidien pour tous.

La prévention et l'éducation sont une priorité en matière de lutte contre les drogues et les conduites addictives. Les pouvoirs publics doivent s'assurer que les citoyens disposent d'informations sur les risques qui soient basées sur les connaissances scientifiques, à distance des positions idéologiques et des intérêts financiers. Les risques liés à l'usage du cannabis ou à celui de la cocaïne, comme à ceux causés par une consommation excessive d'alcool, restent notamment encore trop méconnus.

C'est d'abord au sein des familles que les pratiques d'initiation à l'alcool et aux jeux d'argent et de hasard doivent reculer, en sensibilisant l'entourage familial aux risques auxquels les enfants sont ainsi exposés. Un meilleur respect de l'interdiction de vente aux mineurs de l'alcool, de tabac et de jeu d'argent et de hasard contribuera aussi à cette mise à distance des produits. En milieu professionnel, l'objectif est de s'assurer que les environnements de travail soient protecteurs et qu'ils ne génèrent pas de pratiques addictives. Une attention particulière sera aussi portée aux établissements sociaux et médico-sociaux ainsi qu'aux établissements de l'enseignement supérieur et de formation.

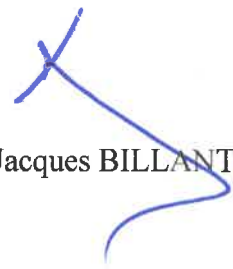
Tous les leviers à la main des services de l'État doivent être mobilisés : police administrative, engagement des forces de l'ordre sur des opérations ponctuelles ou dans le cadre de plans de contrôle, instances de coordination (comités locaux de sécurité et de prévention de la délinquance, comités opérationnels départementaux anti-fraudes, contrats locaux de santé...), mobilisation de partenaires locaux, implication des collectivités locales sur des projets spécifiques...

Une collaboration étroite avec les collectivités locales s'impose.

A cela s'ajoute la politique pénale des 4 parquets du département dans le cadre de la lutte contre les addictions qui est fondée sur plusieurs actions.

Enfin, dans le cadre post sententiel, un travail à une meilleure coordination des actions des juges de l'application des peines des tribunaux judiciaires sera fait avec les structures sanitaires locales.

Le Préfet du Pas-de-Calais

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'X' shape followed by a long, sweeping flourish that extends downwards and to the right.

Jacques BILLANT

1/ Etat des lieux – Diagnostic territorial départemental	Page 5
---	---------------

2/ Acteurs et dispositifs de prévention existants	Page 7
--	---------------

3/ Orientations nationales	Page 9
-----------------------------------	---------------

La nouvelle Stratégie interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives (SIMCA) 2023-2027, lancée le 9 mars 2023 a pour objectif :

- de donner à chacun la liberté de choisir en renforçant l'information sur les risques induits par l'usage du cannabis et de la cocaïne et la consommation excessive d'alcool, en particulier ;
- d'accélérer la protection, des mineurs notamment, dans les milieux de vie. Elle vise par exemple un meilleur respect de l'interdiction de vente d'alcool, de tabac et de jeux d'argent et de hasard aux mineurs ;
- d'activer toutes les pistes d'action pour une stratégie coordonnée et une mise en œuvre sur l'ensemble du territoire.

4/ Liste des fiches actions	Page 11
------------------------------------	----------------

5/ Modalités de suivi	Page 31
------------------------------	----------------

6/ Annexe	Page 32
------------------	----------------

Les principales compétences psychosociales

1/ Diagnostic dans le département du Pas-de-Calais

Le tabagisme quotidien parmi les adultes s'avère plus répandu dans la région que dans le reste du territoire. La population adulte des Hauts-de-France se distingue également des autres régions par un usage intensif sensiblement plus élevé (en 2017, 18 % des 18-75 ans fumaient au moins dix cigarettes par jour, contre 13 % sur l'ensemble de la France métropolitaine), caractéristique qui se retrouve chez les jeunes de la région (7 % vs 5 %). En revanche, ces derniers déclarent des niveaux d'expérimentation et d'usage quotidien significativement moindres. Dans ce contexte de consommation intensive, la mortalité liée aux cancers des voies pulmonaires est sensiblement plus élevée que la moyenne nationale (6,4 décès pour 100 000 vs 5,1).

Si les usages d'alcool relevés chez les adultes ne diffèrent pas de ceux relevés du reste de la métropole, les jeunes des Hauts-de-France de 17 ans se démarquent quasi systématiquement des autres régions par des prévalences moins importantes. Malgré cela, la région Hauts-de-France affiche un niveau d'accidents corporels, de mortalité prématurée liée à l'alcool (alcoolisme et cirrhose) et d'interpellations pour ivresses bien supérieurs à la moyenne nationale.

Le niveau d'expérimentation du cannabis des adultes des Hauts-de-France est significativement moins élevé (38 % vs 45 %). De la même manière, les adolescents présentent des niveaux de consommation nettement inférieurs à la moyenne nationale, et ce quel que soit l'indicateur considéré (usage dans l'année, dans le mois, régulier ou quotidien). Le nombre d'interpellations pour infractions à la législation sur les stupéfiants (ILS), concernant principalement le cannabis, demeure toutefois supérieur à celui de la France entière.

Enfin, s'agissant des autres produits illicites, les habitants des Hauts-de-France déclarent des niveaux d'expérimentation inférieurs à ceux relevés ailleurs en France, tant chez les adultes que les adolescents. Paradoxalement, la région Hauts-de-France se démarque là encore par une surmortalité due aux surdoses liées aux drogues illicites.

Le Pas-de-Calais s'étend sur 6 671 km² et se caractérise par une répartition disparate de sa population. Il comporte des espaces ruraux et des zones très urbanisées, notamment sur l'extrémité Est du département qui abrite plus de la moitié de la population sur moins d'un quart de la surface totale.

Le Pas-de-Calais est le 8^e département le plus peuplé de France avec 1 466 743 habitants. Il s'agit d'une population jeune (près de 56 % de la population à moins de 44 ans) et socialement défavorisée (20 % des plus de 15 ans sont sans activité professionnelle). En outre, avec 64 quartiers prioritaires, le Pas-de-Calais se classe en troisième position des départements comptant le plus de quartiers de la politique de la ville. Plus de 160 000 habitants résident dans ces quartiers, soit 11 % de la population du département. De taille relativement modeste, les quartiers prioritaires du département concentrent des populations aux revenus très faibles. Parallèlement, les difficultés sociales des habitants des quartiers sont multiples, que ce soit en termes d'insertion sur le marché du travail ou de conditions de logement. Si la majorité des quartiers se situe dans le bassin minier, où les difficultés de l'ensemble de la population sont importantes, les habitants des quartiers du littoral sont en situation de grande précarité.

Cette précarité sociale engendre des problèmes structurels de conduites addictives (alcool, et plus récemment chez les plus jeunes, consommation de drogues, dont l'héroïne) et de violences conjugales et intra-familiales.

Suivi des statistiques de la délinquance

En 2022, l'évolution de la délinquance générale connaissait une tendance défavorable (hausse de 10,4 % avec 72 577 faits constatés contre 65 746 en 2021).

Les 8 premiers mois de 2023 observent une hausse de 6,5 % de la délinquance générale par rapport à 2022 (54 449 faits contre 51 137).

La lutte contre les trafics de stupéfiants constitue une priorité des forces de l'ordre. Les FSI sont en général confrontées à des dealers locaux qui s'adonnent à la vente de tout type de produits stupéfiants (cannabis, héroïne, cocaïne, drogues de synthèse...) en se fournissant en dehors du département ou en le produisant parfois (phénomène de cannabiculture, notamment sur le bassin minier). Cependant depuis quelques années, les forces de l'ordre rencontrent de plus en plus de trafiquants en provenance de l'agglomération lilloise s'installant dans le département de manière ponctuelle ou durable, souvent avec violences envers les dealers et toxicomanes locaux, et s'adonnant principalement à la vente de drogues dures et de bonne qualité (héroïne et cocaïne).

Les faits constatés liés aux stupéfiants ont connu une hausse ces quatre dernières années : 4 375 en 2019, 4 016 en 2020, 5 613 en 2021 et 5 283 en 2022 soit une hausse de 20,7 % en 4 ans.

Les 8 premiers mois de 2023 comptent 3793 faits constatés contre 3671 en 2022 soit une hausse de 3,3 %

En outre, 30 points de deal ont été démantelés en 2023 contre 13 en 2022 sur la même période.

Le nombre d'amendes forfaitaires délictuelles dressées pour des faits d'infraction à la législation en matière de stupéfiants est aussi en augmentation : 2151 contre 2000 en 2022.

Accidentologie dans le département

Après plusieurs années consécutives de baisse de la mortalité sur les routes du Pas-de-Calais, 2022 a été une véritable année noire avec 73 morts : + 55,32 % du nombre de personnes tuées sur les routes par rapport à 2021 (+ 26 tués) et + 19,67 % par rapport à 2019 (+ 12 tués).

Depuis la sortie des différents confinements et malgré une hausse des contrôles par les FSI, le comportement des usagers a changé et s'est considérablement dégradé comme en témoigne les chiffres des délits routiers : + 23,46 % de conduite sous alcool, + 17,74 % sous stupéfiants, + 15,33 % sous alcool + stupéfiants et + 8,16 % de conduite sans permis.

2/ Acteurs et dispositifs de prévention existants

Les organismes spécialisés dans la prise en charge des addictions

Les consultations jeunes consommateurs - CJC

Elles proposent un accueil des jeunes ou des familles, un bilan des consommations, des conseils personnalisés, un accompagnement, ou orientent vers des structures professionnelles spécialisées si nécessaire.

Les centres de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie - CSAPA

Ils accueillent, informent la personne ou son entourage, proposent une prise en charge médicale et psychologique et orientent si nécessaire vers une structure plus adaptée. L'accueil est anonyme et gratuit. Ils peuvent proposer différents dispositifs :

- Les centres thérapeutiques résidentiels : ce sont des hébergements collectifs avec une prise en charge, par le sevrage, la consolidation de celui-ci, le traitement de substitution ou l'abstinence, l'hébergement se fait de quelques semaines à un an maximum.
- Les appartements thérapeutiques : hébergements individuels visant l'insertion sociale du patient et proposant un accompagnement médical, thérapeutique et psychologique.
- Les communautés thérapeutiques : des hébergements plus longs, de 1 à 2 ans, pour des consommateurs dépendants, avec une prise en charge thérapeutique destinée à amener à l'abstinence, basée sur la vie communautaire, les activités de groupe, etc.

Les centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues - CAARUD

Ils apportent un accueil et une information aux usagers afin de réduire les risques et les dommages en proposant une mise à disposition de matériel stérile, de préservatif et un accès aux soins.

Les espaces santé jeunes

Ce sont des lieux d'accueil, d'écoute et de prévention santé destinés aux jeunes de 11 à 25 ans. Ils leur proposent une prise en charge individualisée et adaptée à leurs besoins, en terme de santé physique, psychologique. L'accueil y est anonyme et gratuit.

Les maisons des adolescents

Anonymes et gratuites, elles accueillent les jeunes et leurs familles et proposent une écoute, des conseils sur tous les problèmes qu'ils rencontrent, ou les orientent si nécessaire vers des structures spécialisées.

En milieu hospitalier

Des centres hospitaliers mettent en place des consultations spécialisées à destination d'usagers de différentes substances, licites ou illicites ou ayant des addictions comportementales liées au jeu d'argent, de hasard, vidéo...

Ils peuvent proposer une consultation et accompagnement, une hospitalisation, un service de soins de suite et de réadaptation en addictologie (SSRA).

Les sites internet utiles

hautsdefrance-addictions.org

Site d'informations de l'association Hauts-de-France addictions. Il propose un annuaire des structures d'aide à l'arrêt du tabac et de l'alcool et des consultations jeunes consommateurs, existant dans notre région.

programme-sante-tabac-hdf

Pour retrouver toutes les ressources liées à la réduction du tabagisme en région.

parlons-proto.fr

Site d'information grand public sur les risques liés au mésusage du protoxyde d'azote.

www.drogues.gouv.fr

Le site de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives permet de connaître en détail les effets et conséquences de tous ces produits et propose un annuaire des structures d'aide et de soins.

Doter chacun de la liberté de choisir

- déploiement d'interventions de renforcement des compétences psycho-sociales (compétences cognitives, émotionnelles et sociales)
- diffusion de campagne dites de marketing social :
 - information sur les risques
 - inciter au changement de comportement

Conforter le rôle clé de la sphère familiale

Assurer à chaque usager une prise en charge adaptée

- concourir aux travaux visant à un maillage territorial de l'offre qui réponde aux besoins de la population
- accompagnement des personnes vulnérables
- coopération étroite entre acteurs du soin et du social, forces de sécurité intérieure et justice

Encadrer strictement la publicité et la vente des produits à risque

- respect de l'interdiction de vente aux mineurs de l'alcool, du tabac, des produits de vapotage et des jeux d'argent et de hasard
- organisation d'opérations de contrôle de façon à permettre de restaurer l'effet dissuasif des sanctions
- diminuer les incitations à consommer

Agir sur les prix

Réduire la disponibilité et l'accessibilité des produits stupéfiants

- intensification de la politique de lutte contre les stupéfiants
- assurer la cohérence de l'action de l'État
- programmation d'actions d'information, de prévention et de réduction des risques

Vivre ensemble sans produits psychoactifs

- régulation de la vie festive locale – soutenir toutes les mesures visant à limiter les consommations à risque d'alcool

Faire des milieux de vie des environnements plus protecteurs

- transformer des types de milieux de vie - entreprises et services publics, établissements de l'enseignement supérieur, établissements sociaux et médico-sociaux, établissements pénitentiaires – en « environnements protecteurs »
- démarche de sensibilisation et d'accompagnement
- inciter les employeurs publics et privés à rejoindre le réseau ESPER (échanger et mutualiser les bonnes pratiques de prévention des risques et promotion de la santé)

Faire des fêtes et des grands évènements des opportunités de mobilisation

- promouvoir l'importance de l'activité physique dans la prévention et le traitement des conduites addictives
- limitation de l'exposition publicitaire et de l'accessibilité des boissons alcoolisées
- traitement des problématiques liées aux usages de substances psychoactives dans le cadre de la préparation des grands évènements sportifs ou festifs

Observer, éclairer et évaluer pour mieux agir

Mesure 1 de la SIMCA : Doter chacun de la liberté de choisir

1. Déterminer les modalités d'intégration des apports des programmes CPS dans les pratiques pédagogiques et éducatives, de la maternelle à l'enseignement secondaire
2. Modéliser et déployer un programme de renforcement des CPS en faveur des jeunes de 16 à 18 ans, quel que soit leur lieu de formation : enseignement général, professionnel, technique ou agricole, apprentissage
3. Modéliser et déployer des stratégies d'intervention dans d'autres milieux de vie de l'enfant à partir des expérimentations territoriales : établissements et services relevant de la protection judiciaire de la jeunesse et de l'aide sociale à l'enfance
4. Relayer chaque année les campagnes nationales de prévention et les opérations de marketing social relatives à l'alcool, au tabac, au cannabis, aux jeux d'argents et de hasard, au protoxyde d'azote

Mesure 2 de la SIMCA : Conforter le rôle clé de la sphère familiale

5. Diffuser de l'information à destination des parents sur les conséquences d'une expérimentation précoce et sur les risques liés à l'usage de substances psychoactives, au jeu d'argent et de hasard et à un usage excessif des écrans
6. Aller encore plus loin dans la lutte contre les violences intra-familiales et les violences sexuelles

Mesure 3 de la SIMCA : Assurer à chaque usager une prise en charge adaptée

Compétence exclusive de l'ARS

Mesure 4 de la SIMCA : Encadrer strictement la publicité et la vente des produits à risque

7. Organiser des dispositifs d'observation des stratégies promotionnelles, en particulier celles déployées en ligne, afin d'identifier les infractions à la législation en vigueur et d'analyser la manière dont les opérateurs utilisent à leur bénéfice des interstices ou silences de la loi
8. Faire respecter l'interdiction de vente aux mineurs

Mesure 5 de la SIMCA : Agir sur les prix

Compétence de niveau européen et national

Mesure 6 de la SIMCA : Réduire la disponibilité et l'accessibilité des produits stupéfiants

9. Prévention des usages et répression des trafics

Mesure 7 de la SIMCA : Vivre ensemble sans produits psychoactifs

10. Accélérer le déploiement des espaces sans tabac, en particulier dès lors qu'ils sont fréquentés par des enfants
11. Favoriser l'organisation de moments festifs valorisant la faible consommation d'alcool et la consommation de boissons non alcoolisées
12. Sauver des vies

Mesure 8 de la SIMCA : Faire des milieux de vie des environnements plus protecteurs

- 13. Engager les entreprises et les services publics dans la prévention des conduites addictives en milieu professionnel
- 14. Renforcer la promotion de la santé dans les lieux d'enseignement supérieur et de formation
- 15. Intégrer la prévention des conduites addictives dans les projets des établissements et services du social et du médico-social
- 16. Réduire les risques pour les personnes sous main de justice

Mesure 9 de la SIMCA : Faire des fêtes et des grands événements des opportunités de mobilisation

- 17. Mobiliser les acteurs pour l'encadrement des événements festifs
- 18. Faire des événements sportifs des opportunités de prévention des conduites addictives

Mesure 10 de la SIMCA : Observer, éclairer et évaluer pour mieux agir

Compétence exclusive de l'ARS

Mesure 1 de la SIMCA : Doter chacun de la liberté de choisir

Fiche action n°1 - Déterminer les modalités d'intégration des apports des programmes CPS dans les pratiques pédagogiques et éducatives, de la maternelle à l'enseignement secondaire

Constats : Le développement des compétences psychosociales se fait de façon optimale lorsque l'enfant expérimente et observe les CPS dès son plus jeune âge dans son entourage familial, social et scolaire. Cela passe par un ancrage des CPS dans la vie quotidienne, avec une cohérence dans l'interaction des environnements dans lesquels l'enfant évolue

Objectifs : Parmi les actions de prévention, celles visant le renforcement des compétences psycho-sociales (CPS) ont fait la preuve de leur efficacité pour prévenir les consommations à risque de substances psychoactives.

Il est essentiel de structurer une coordination et une planification territoriale au plus près des enfants et des jeunes, réunissant l'ensemble des acteurs opérationnels concernés par les CPS et tenant compte des réalités et des besoins territoriaux.

Mise en œuvre

- ⌚ Déploiement de programmes de CPS ayant démontré leur efficacité
- ⌚ Sensibilisation et formation aux CPS des adultes au contact des enfants et des jeunes
- ⌚ Appui aux compétences des parents

Indicateurs de suivi :

- Nombre de programmes déployés
- Nombre de formations et nombre d'adultes formés

Services pilotes

- ARS et délégation départementale
- DSDEN

Partenaires

- CAF
- Conseil Départemental

Mesure 1 de la SIMCA : Doter chacun de la liberté de choisir

Fiche action n°2 - Modéliser et déployer un programme de renforcement des CPS en faveur des jeunes de 16 à 18 ans, quel que soit leur lieu de formation : enseignement général, professionnel, technique ou agricole, apprentissage

Nécessité de s'appuyer sur des programmes de développement des CPS ayant démontré leur efficacité (liste sur le site de Santé Publique France)

Constats : Consommer des substances psychoactives ou jouer aux jeux d'argent et de hasard sont fréquemment décrits comme des pratiques récréatives. Toutefois, ces pratiques comportent des risques parfois méconnus de l'utilisateur et ont des conséquences parfois graves pour les tiers. Dès lors qu'une dépendance s'installe, ce n'est plus une liberté mais un enfermement dans une pratique qu'on ne maîtrise plus et qui conditionne la vie de l'utilisateur et de son entourage

Objectifs : Au niveau collectif, le renforcement des capacités des personnes et leur meilleure santé mentale sont un enjeu fondamental en matière d'investissement social. Dans ce champ, le développement des compétences psychosociales dans le cadre de la promotion de la santé revêt une importance particulière : il contribue pleinement à l'amélioration de la santé et du bien-être de la population, il augmente la capacité des personnes à participer à la société et concourt à réduire les inégalités sociales et de santé

Mise en œuvre

- ⌚ Appropriation des CPS et adaptation de la posture des professionnels
- ⌚ Développer les CPS des jeunes
- ⌚ S'appuyer sur les outils déjà existants pour cette tranche d'âge et utiliser les principes de la littératie en santé

Indicateurs de suivi :

- Indicateurs de résultat et d'impact permettant de mesurer le changement de comportement des jeunes
- Nombre de sensibilisations effectuées auprès des jeunes
- Nombre de personnes ayant suivi ces sensibilisations

Service pilote

- ARS et délégation départementale

Partenaires

- Rectorat
- DSDEN
- Enseignement agricole

Mesure 1 de la SIMCA : Doter chacun de la liberté de choisir

Fiche action n°3 - Modéliser et déployer des stratégies d'intervention dans d'autres milieux de vie de l'enfant à partir des expérimentations territoriales : établissements et services relevant de la protection judiciaire de la jeunesse et de l'aide sociale à l'enfance

Constats : Les consommations à risque sont favorisées par une mauvaise image de soi, l'influence des pairs, des environnements familiaux ou sociaux insuffisamment protecteurs ainsi que, s'agissant de l'alcool, des jeux d'argent et de hasard et des produits du tabac, par les multiples sollicitations de la publicité et des stratégies marketing agressives, en particulier sur les réseaux sociaux. Autant de facteurs sur lesquels l'action publique doit intervenir. Le développement des compétences psycho-sociales des enfants par des interventions ciblées dans leurs différents milieux de vie, constitue à cet égard le levier le plus efficace

Objectifs : Le développement des CPS dès le plus jeune âge doit se penser comme un appui et un apprentissage continu, à intégrer dans le quotidien des enfants et des jeunes à tous les temps de vie, impliquant à la fois :

- un investissement de l'ensemble des adultes en contact avec les enfants et les jeunes dans un souci de cohérence,
- une appropriation dans la posture professionnelle pour un exemple auprès des enfants et des jeunes

Mise en œuvre

- ⌚ Coordination entre les milieux scolaires et extrascolaires pour une continuité entre tous les milieux de vie
- ⌚ Accompagner les professionnels intervenant auprès des enfants, des jeunes et des familles afin qu'ils soient en capacité de développer les CPS des enfants, des jeunes et de leurs parents
- ⌚ Développer les CPS des jeunes

Indicateurs de suivi :

- Nombre de sensibilisations effectuées auprès des professionnels
- Nombre de personnes ayant suivi ces sensibilisations

Service pilote

- ARS et délégation départementale

Partenaires

- DSDEN
- DTPJJ
- Conseil départemental - Aide sociale à l'enfance

Mesure 1 de la SIMCA : Doter chacun de la liberté de choisir

Fiche action n°4 : Relayer chaque année les campagnes nationales de prévention et les opérations de marketing social relatives à l'alcool, au tabac, au cannabis, aux jeux d'argent et de hasard, au protoxyde d'azote

Constats : Les usages d'alcool, de tabac, de drogues ainsi que le jeu d'argent et de hasard sont très marqués, dans l'ensemble de la société, par des représentations et des idées reçues. La production et la distribution de ces produits mobilisent des intérêts économiques importants, qui incitent les opérateurs à suggérer dans leurs stratégies promotionnelles des représentations excessivement positives des produits et à minimiser les risques

Objectifs : Il demeure impératif de fournir à la population, des informations précises et claires, basées sur des données scientifiques solides, sur les substances psychoactives. Ces informations doivent porter non seulement sur les risques liés à leur usage et les bienfaits à escompter de leur arrêt, mais aussi sur les recours et les moyens de s'en protéger ou d'en réduire les conséquences

Mise en œuvre

- ⌚ Communiquer auprès des jeunes sur les risques par l'intermédiaire de média adaptés
- ⌚ Favoriser la réalisation de supports de communication en associant les jeunes eux-mêmes afin de renforcer leur engagement et la crédibilité des messages
- ⌚ Renforcer la pertinence et la visibilité des avertissements sanitaires, en particulier de ceux destinés à protéger les femmes enceintes et les jeunes

Indicateurs de suivi :

- Nombre de campagnes de prévention

Services pilotes

- ARS et délégation départementale
- Préfecture

Partenaires

- Mildeca
- Forces de l'ordre

Mesure 2 de la SIMCA : Conforter le rôle clé de la sphère familiale

Fiche action n°5 : Diffuser de l'information à destination des parents sur les conséquences d'une expérimentation précoce et sur les risques liés à l'usage de substances psychoactives, au jeu d'argent et de hasard et à un usage excessif des écrans

Constats : L'initiation à des produits psychoactifs (en particulier l'alcool) ou à certaines pratiques à risque (jeux d'argent et de hasard, certains usages d'écrans) se font encore fréquemment dans le cercle familial.

Objectifs : Les parents et plus largement l'entourage familial doivent être destinataires d'informations précises sur les risques auxquels les consommateurs de substances psychoactives, le jeu d'argent et de hasard ou certains usages d'écrans exposent les enfants

Mise en œuvre

🕒 Mise à disposition des familles de repères et ressources simples pour sensibiliser aux risques et faciliter la limitation des usages dans le cadre privé

🕒 Développer des actions de soutien des compétences parentales

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'actions mises en œuvre
- Nombre de personnes ayant suivi les actions de soutien

Service pilote

- ARS et délégation départementale

Partenaires

- CAF
- Conseil départemental

Mesure 2 de la SIMCA : Conforter le rôle clé de la sphère familiale

Fiche action n°6 : Aller encore plus loin dans la lutte contre les violences intra-familiales et les violences sexuelles

Constats : Les données scientifiques mettent en évidence le lien entre consommation de substances psychoactives et violences. L'alcool est présent dans 30 % des condamnations pour violences, 40 % des violences familiales, 30 % des viols et agressions. Concernant en particulier les homicides conjugaux, dans 34 % des cas (52 % en 2020), l'enquête met en évidence la présence d'au moins une substance susceptible d'altérer le discernement de la victime et ou de l'auteur au moment des faits (alcool, stupéfiants, médicaments psychotropes). La consommation d'alcool et de drogues accroît le risque de perpétration de violences. Ce n'est pas une circonstance atténuante mais un facteur aggravant.

Objectifs : Changer de regard sur les consommations, en éliminant par exemple certaines représentations positives ou tolérantes associées à la consommation d'alcool.
Le dispositif juridique existant permettant de prononcer des obligations de soins quels que soient la gravité des faits et leur traitement judiciaire, il convient surtout d'améliorer le contenu concret des accompagnements, dans le cadre de partenariats entre acteurs de l'addictologie et des centres de prise en charge des auteurs

Mise en œuvre

- 🕒 Formation des acteurs prenant en charge les victimes de violences conjugales à la problématique des addictions
- 🕒 Mise en place de convention partenariale d'éloignement de l'auteur de violences intra familiales
- 🕒 Développement d'actions de prévention et de prise en charge des conduites addictives spécifiques et ciblées pour les victimes de violences conjugales tenant compte de la question du psycho-trauma et suivi renforcé des auteurs

Indicateurs de suivi :

- Nombre de formations
- Nombre de personnes ayant suivi les formations
- Nombre de convention mises en place
- Nombre d'actions de prévention
- Nombre de personnes prises en charge

Services pilotes

- ARS et délégation territoriale
- Acteurs de l'addictologie
- Déléguée départementale aux droits des femmes

Partenaires

- Forces de l'ordre
- Procureurs

Mesure 4 de la SIMCA : Encadrer strictement la publicité et la vente des produits à risque

Fiche action n°7 : Organiser des dispositifs d'observation des stratégies promotionnelles, en particulier celles déployées en ligne, afin d'identifier les infractions à la législation en vigueur et d'analyser la manière dont les opérateurs utilisent à leur bénéfice des interstices ou silences de la loi

Constats : S'agissant de produits à risque, la publicité sur le tabac est interdite et celle en faveur des boissons alcooliques et des jeux d'argent et de hasard encadrée. Toutefois, les interdits ne sont pas toujours respectés et les dispositions législatives en vigueur ne sont pas adaptées à l'évolution des stratégies promotionnelles des opérateurs économiques

Objectifs : Réduire la pression publicitaire qui s'exerce sur les enfants et jeunes adultes, compte tenu de leur vulnérabilité particulière et le ciblage dont ils font l'objet

Mise en œuvre

🕒 Renforcer les contrôles en matière de publicités afin d'accroître l'action répressive en cas de manquements aux dispositions législatives et réglementaires

Indicateurs de suivi :

- Nombre de contrôles

Service pilote

- DDPP

Partenaires

- Procureurs

Mesure 4 de la SIMCA : Encadrer strictement la publicité et la vente des produits à risque

Fiche action n°8 : Faire respecter l'interdiction de vente aux mineurs

Constats : Les interdictions de vente et d'offre de boissons alcoolisées, de tabac, de produits de vapotage, de jeux d'argent et de hasard et de protoxyde d'azote, appelé aussi «proto» ou «gaz hilarant», aux mineurs constituent des mesures fondamentales de santé publique. Elles visent à protéger notre jeunesse de l'expérimentation précoce et de la consommation régulière de produits néfastes à leur développement, mais également de problèmes de santé, sociaux ou familiaux ultérieurs, l'intensité et la régularité des consommations étant corrélées à l'âge d'initiation

Objectifs : Compte tenu de l'enjeu majeur que représentent les conduites addictives des enfants, l'enjeu principal consiste à enfin obtenir des avancées significatives en matière de respect de l'interdiction de vente aux mineurs du tabac, de l'alcool, des produits du vapotage et des jeux d'argent et de hasard

Mise en œuvre

- ⌚ Rénover les dispositifs de formation obligatoire des débitants, afin qu'ils soient adaptés aux enjeux de santé publique et aux obligations à respecter
- ⌚ Instaurer des zones physiques (abords des établissements scolaires) et en ligne (sites ou réseaux fréquentés par une proportion significative de mineurs) sans publicité pour protéger les plus jeunes
- ⌚ Mobiliser tous les leviers à la main des services de l'État et travailler étroitement avec les collectivités locales

Indicateurs de suivi :

- Nombre de contrôles de conformité dans les débits de boissons
- Nombre de contrôles dans le cadre du CODAF
- Nombre de formation des débitants
- Nombres de zones instaurées

Services pilotes

- Services de police et de gendarmerie
- Douanes
- Procureurs

Partenaires

- Collectivités locales
- DSDEN
- Préfecture

Mesure 6 de la SIMCA : Réduire la disponibilité et l'accessibilité des produits stupéfiants

Fiche action n°9 : Prévention des usages et répression des trafics

Constats : Les trafics de stupéfiants impactent la vie quotidienne des habitants de nombreux quartiers rendant nécessaires non seulement une mobilisation contre la grande criminalité transnationale mais également une action locale et de proximité

Objectifs : Au regard de l'état de la menace générée par les trafics de stupéfiants, une intensification de la politique de lutte contre les trafics de stupéfiants s'impose

Mise en œuvre

- ⌚ Entraver l'arrivée de produits stupéfiants depuis les zones de production, de rebond et de transit
- ⌚ Suivi systématique des enquêtes et de coordination de l'action des services de police judiciaire avec un renforcement des orientations pénales dans le cadre de procédures de déferrements
- ⌚ Intensifier la lutte contre la contrebande de tabac et l'offre illégale de jeu d'argent et de hasard
- ⌚ Déconstruire l'image positive du contre-modèle des trafiquants
- ⌚ Développer les actions préventives par les Policiers Formateurs Anti-Drogue dans les lycées

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'opérations réalisées dans le cadre de la lutte contre les trafics de stupéfiants
- Nombre d'actions préventives réalisées et nombre de jeunes sensibilisés

Services pilotes

- Services de police et de gendarmerie
- Douanes
- Procureurs

Partenaires

- Rectorat

Mesure 7 de la SIMCA : Vivre ensemble sans produits psychoactifs

Fiche action n°10 : Accélérer le déploiement des espaces sans tabac, en particulier dès lors qu'ils sont fréquentés par des enfants

Constats : Le démarrage d'une consommation régulière de tabac est le fruit d'éléments sociaux, environnementaux et individuels. La protection des jeunes reste donc une priorité et doit se renouveler

Objectifs : Développement de la démarche d'espaces sans tabac (ou lieu sans tabac) : espace extérieur public ou privé où la consommation de tabac est interdite

Mise en œuvre

⌚ Accompagner les communes ou acteurs économiques dans la mise en place de ces espaces : villes libres sans tabac, terrasse sans tabac, plages, piscines, abords de lacs ou d'étangs, parcs, jardins, espaces verts, aires de jeux, abords d'écoles ou d'autres établissements publics

⌚ Sensibiliser les professionnels intervenant auprès des jeunes (animateurs, éducateurs) à la question du tabac

⌚ Promouvoir l'implication des polices municipales pour faire respecter les interdictions de fumer dans les espaces collectifs

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'espaces créés
- Nombre d'actions des polices municipales
- Nombre de saisines

Services pilotes

- Communes

Partenaires

- ARS
- DSDEN
- SDJES

Mesure 7 de la SIMCA : Vivre ensemble sans produits psychoactifs

Fiche action n°11 : Favoriser l'organisation de moments festifs valorisant la faible consommation d'alcool et la consommation de boissons non alcoolisées

Constats : Les différentes restrictions de la vie économique et sociale, associées au climat anxiogène de la pandémie de Covid 19, ont pu mettre en lumière et exacerber chez les jeunes adultes des problématiques d'anxiété et de perte de confiance en l'avenir. Le bien-être des jeunes adultes passe par le rétablissement de liens sociaux et des moments festifs, très valorisés. Or la réouverture des débits de boissons et la reprise de la vie festive depuis l'automne 2021 ont mis en évidence la persistance, dans tous les milieux festifs, de consommations importantes de substances psychoactives

Objectifs : Susciter la réflexion autour de l'usage individuel et collectif d'alcool, de sa place par rapport à la convivialité, et de conduire dans la durée à une réduction de la consommation d'alcool en-dessous des repères de consommation à moindre risque

Mise en œuvre

- 🕒 Organiser l'accès lors des événements festifs à des boissons non alcoolisées
- 🕒 Eau gratuite
- 🕒 Proposer des boissons non alcoolisées attractives (par des prix inférieurs aux boissons alcoolisées ou dans le cadre de stands spécifiques attrayants) ainsi que des activités ou défis décorrélés de la consommation d'alcool

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'événements festifs sans alcool organisés

Services pilotes

- Communes

Partenaires

- ARS

Mesure 7 de la SIMCA : Vivre ensemble sans produits psychoactifs

Fiche action n°12 : Sauver des vies

Constats : En 2022, la conduite sous l'empire d'un état alcoolique est la 2ème cause présumée de mortalité sur les routes de France, après la vitesse (respectivement pour 23 % et 28%). Dans 30 % des accidents mortels, un conducteur est alcoolisé.

Un conducteur est positif aux stupéfiants dans 20 % des accidents mortels. Cette part atteint 29 % la nuit au cours du week-end

Les conducteurs contrôlés positifs aux stupéfiants dans les accidents mortels sont :

- à 65 % des conducteurs de véhicule de tourisme
- à 15 % des conducteurs de motocyclettes
- à 91 % des hommes
- à 27 % de 18 à 24 ans et à 30 % âgés de 25 à 34 ans

Objectifs : Pour continuer à réduire la mortalité sur les routes, il convient de poursuivre l'action publique sur ces facteurs d'accidentologie, alcool et stupéfiants.

En lien avec le document général d'orientations 2023-2027, mettre en place des actions de sensibilisation.

Mise en œuvre

- ⌚ Diffuser régulièrement des campagnes de communication relatives aux conduites à risques (alcool et stupéfiants)
- ⌚ Apprendre aux usagers à estimer leur consommation d'alcool, encourager l'autocontrôle d'alcoolémie et valoriser le principe du conducteur sobre
- ⌚ Pérenniser les actions de sensibilisation dans les lycées (PFAD-CPSE) à destination des futurs conducteurs en lien avec la note du ministère de l'Éducation nationale de mai 2015
- ⌚ Assurer un meilleur suivi des procédures établies par les services d'enquête et notamment en matière d'accidentologie
- ⌚ Actions de prévention à vocation pédagogique (classement sous condition des infractions relevées par la participation à des ateliers de sensibilisation)

Indicateurs de suivi :

- Nombre de campagnes de communication
- Nombre d'actions mises en place pour les usagers
- Nombre d'actions menées dans les lycées et nombre de jeunes sensibilisés
- Nombre de procédures en matière d'accidentologie
- Nombre d'ateliers de sensibilisation

Services pilotes

- Préfecture
- Forces de l'ordre
- Procureurs

Partenaires

- Rectorat
- EPCI

Mesure 8 de la SIMCA : Faire des milieux de vie des environnements plus protecteurs

Fiche action n°13 : Engager les entreprises et les services publics dans la prévention des conduites addictives en milieu professionnel

Constats : Les liens entre santé, bien-être des travailleurs et performance des organisations apparaissent plus évidents depuis la période de crise sanitaire.

Par ailleurs, un éclairage est nécessaire sur la façon dont les parcours professionnels et la qualité de vie au travail sont impactés par l'usage de substances psychoactives, lui-même étant favorisé par de mauvaises conditions de travail

Objectifs : La prévention apparaît comme une nécessité, un investissement utile au bon fonctionnement des organisations et à la qualité du travail.

La prévention des conduites addictives tend à devenir un des paramètres du management de l'entreprise et un enjeu de responsabilité sociale. Il s'agit de s'intéresser à la santé des salariés et de créer un environnement de travail protecteur.

Mise en œuvre

- ⌚ Sensibilisation des dirigeants d'organismes publics ou privés pour qu'ils s'engagent dans des démarches de prévention globale des conduites addictives
- ⌚ Développer les outils opérationnels en appui de cette démarche de prévention
- ⌚ Répondre aux demandes des entreprises qui souhaitent des opérations de sensibilisation par les policiers formateurs anti-drogue

Indicateurs de suivi :

- Nombre de sensibilisations organisées
- Nombre de personnes sensibilisées

Services pilotes

- DREETS
- Préfecture/Sécurité routière
- ARS

Partenaires

- Forces de l'ordre
- CCI et CMA

Mesure 8 de la SIMCA : Faire des milieux de vie des environnements plus protecteurs

Fiche action n°14 : Renforcer la promotion de la santé dans les lieux d'enseignement supérieur et de formation

Constats : Le bien être des jeunes adultes est souvent bouleversé au moment de l'entrée dans la vie étudiante. Des sources de stress diverses peuvent nuire à la qualité de vie des étudiants, apprentis et alternants et induire des consommations diverses de produits psychoactifs.

Objectifs : Offrir un cadre d'études, d'apprentissage ou de formation favorisant la promotion de la santé, au sens du bien-être physique, mental et social.

Développer la prise de conscience de responsabilité personnelle et des répercussions dans le milieu professionnel

Mise en œuvre

⌚ Susciter et soutenir les projets globaux relatifs aux conduites addictives, incluant des démarches de prévention et de réduction des risques, portés par les établissements d'enseignement supérieur et de formation en faveur des publics accueillis et de leurs personnels

⌚ Responsabiliser les adultes encadrants en inscrivant explicitement cette responsabilité dans les conventions de stage ou dans les contrats

⌚ Mettre en place des actions de sensibilisation dans les établissements d'enseignements supérieurs et de formation professionnelles par les policiers formateurs anti-drogue

Indicateurs de suivi :

- Nombre de projets
- Nombre d'actions de sensibilisation menées
- Nombre de personnes sensibilisées

Services pilotes

- Etablissements d'enseignements supérieurs
- Services de santé des étudiants
- Etablissements de formation professionnelle
- Préfecture/Sécurité routière

Partenaires

- Forces de l'ordre
- ARS

Mesure 8 de la SIMCA : Faire des milieux de vie des environnements plus protecteurs

Fiche action n°15 : Intégrer la prévention des conduites addictives dans les projets des établissements et services du social et du médico-social

Constats : La réduction des inégalités de santé est un axe prioritaire du Fonds de lutte contre les addictions et plusieurs projets d'ampleur sont ainsi financés, en direction de publics des secteurs de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion (AHI) et du logement, en direction des gestionnaires de ces secteurs.

Objectifs : Intégrer durablement dans les projets d'établissement et de services ainsi que dans les pratiques professionnelles les démarches de prévention des conduites addictives et de réduction des risques en direction des publics accueillis et des professionnels de chaque secteur social ou médico-social

Mise en œuvre

🕒 Adapter l'organisation des services, structurer des partenariats, renforcer les connaissances et compétences des professionnels

🕒 Engager avec le soutien du Fonds national de lutte contre les addictions, les associations de protection de l'enfance dans des projets globaux de prévention des conduites addictives des enfants et des familles qu'elles accompagnent

Indicateurs de suivi :

- Nombre de partenariats créés
- Nombre de projets subventionnés

Services pilotes

- ARS
- DREETS/DDETS

Partenaires

- Associations de protection de l'enfance
- Conseil départemental (PMI et ASE)

Mesure 8 de la SIMCA : Faire des milieux de vie des environnements plus protecteurs

Fiche action n°16 : Réduire les risques pour les personnes sous main de justice

Constats : Les personnes placées sous main de justice, qu'elles soient détenues ou suivies en milieu ouvert majeures ou mineures sont particulièrement vulnérables face aux conduites addictives, d'autant plus que celles-ci se cumulent fréquemment à des difficultés socio-économiques. En détention, la situation est aggravée par les conditions de vie.

Objectifs : Mieux prendre en charge les conduites addictives et la réduction des risques des personnes placées sous main de justice, notamment en détention, dans un objectif de prévention de la récidive

Mise en œuvre

- ⌚ Proposer une démarche complète allant de la prévention aux soins/accompagnement en passant par une réduction des risques et des dommages, adaptée aux spécificités et aux contraintes du milieu carcéral
- ⌚ Mettre en place des partenariats entre l'autorité judiciaire et les professionnels de santé
- ⌚ Suivis renforcés, globaux et individualisés destinés aux justiciables cumulant les difficultés et à risque élevé de récidive
- ⌚ Dispositif de déclinaison d'alternatives aux poursuites en matière contraventionnelle dans le cadre du développement de la justice de proximité
- ⌚ Obligation d'accomplir un stage de sensibilisation aux dangers de l'usage de produits stupéfiants

Indicateurs de suivi :

- Nombre de partenariats créés
- Nombre d'entretiens individuels
- Nombre de stages de sensibilisation proposés et nombre de personnes les ayant suivi

Services pilotes

- Services pénitentiaires
- SPIP
- Autorités judiciaires

Partenaires

- Professionnels de santé
- ARS
- Acteurs de l'addictologie

Mesure 9 de la SIMCA : Faire des fêtes et des grands événements des opportunités de mobilisation

Fiche action n°17 : Mobiliser les acteurs pour l'encadrement des événements festifs

Constats : L'enjeu de fêtes réussies ne concerne pas que les étudiants ou les jeunes adultes mais plus largement les communautés locales, tant la vie festive locale constitue un facteur de cohésion sociale en France. Or les consommations importantes d'alcool ou de produits stupéfiants génèrent des risques de violences, de troubles à l'ordre et à la tranquillité publics, d'accidents, voire de décès. La représentation associant systématiquement fête et consommation excessive de substances psychoactives (en premier lieu l'alcool) doit être déconstruite ; les organisateurs d'événements festifs doivent être accompagnés et outillés pour être en mesure de proposer des fêtes qui soient à moindre risque tant pour les participants que pour les tiers vivant à proximité

Objectifs : Le bon déroulement des événements festifs nécessite une coordination efficace entre organisateurs, autorités locales, forces de l'ordre, élus locaux et associations. La sécurisation de l'événement et la mise en place d'actions de réduction des risques et des dommages restent essentielles. Les règles de vente d'alcool (en particulier interdiction de vente à des mineurs ou des personnes manifestement ivres) ou de sécurité routière doivent en particulier être respectées

Mise en œuvre

- ⌚ Accompagner et former les organisateurs d'événements festifs au développement de pratiques de réduction des risques
- ⌚ Inciter à d'autres manières de faire la fête
- ⌚ Mettre en place des mesures de prévention de lutte contre les comportements dangereux et troubles à l'ordre public

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'événements festifs ayant fait l'objet d'une coordination et d'une sécurisation
- Nombre de réunions préparatoires organisées
- Nombre de formations dispensées

Service pilote

- ARS *

Partenaires

- Forces de l'ordre
- Associations
- Collectivités
- Organisateurs

* L'ARS finance un programme de formation et d'accompagnement des organisateurs de soirée à l'association SPIRITEK (volet RDR alcool drogues et prévention du harcèlement et des agressions sexuelles et sexistes en milieux festifs)

Mesure 9 de la SIMCA : Faire des fêtes et des grands événements des opportunités de mobilisation

Fiche action n°18 : Faire des événements sportifs des opportunités de prévention des conduites addictives

Constats : Alors même que l'activité physique, et par extension, le sport, comptent parmi les déterminants de bonne santé les plus importants, le sport est pourtant souvent vampirisé par l'image et la consommation d'alcool, qui représente la deuxième cause de mortalité évitable en France.

Le sport est reconnu pour ses bienfaits (sur le plan physique et mental), mais peut aussi créer des situations potentiellement propices à des conduites à risques (tabac, alcool, produits dopants, paris sportifs, etc.) chez certains jeunes licenciés.

Objectifs : Les grands événements sportifs de ces prochaines années, et les dynamiques locales qu'ils engendrent, constituent des occasions de promouvoir l'importance de l'activité physique dans la prévention et le traitement des conduites addictives et de mobiliser le monde sportif comme vecteur de prévention et d'évolution des représentations que les jeunes ont des produits psychoactifs et des jeux d'argent et de hasard (les paris sportifs en particulier).

Il s'agit également de prévenir les importants risques de trouble à l'ordre public potentiellement générés par ce type de manifestations et majorés en cas d'alcoolisation des supporters et du public.

Mise en œuvre

- ⌚ Limitation de l'exposition publicitaire et de l'accessibilité des boissons alcoolisées
- ⌚ Renforcer la sécurité
- ⌚ Solliciter des témoignages de sportifs de haut niveau ayant une forte notoriété chez les jeunes

Indicateurs de suivi :

- Nombre de manifestations sportives ayant donné lieu à des actions de prévention et de renfort de sécurité
- Nombre d'incidents constatés lors des manifestations sportives
- Nombre de témoignages de sportifs

Services pilotes

- Collectivités
- Organismes

Partenaires

- Forces de l'ordre
- Associations

5/ Modalités de suivi

Un bilan des actions menées sera présenté chaque année au Président de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives (MILDECA) afin de s'assurer de l'avancée de la mise en œuvre des orientations fixées par la Stratégie interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives (SIMCA) 2023-2027.

Principales compétences psychosociales regroupées en 3 catégories
(extrait du référentiel national publié par Santé publique France en 2022)

Catégories	CPS générales	CPS spécifiques
Compétences cognitives	Avoir conscience de soi	Connaissance de soi (forces et limites, buts, valeurs, discours interne...)
		Savoir penser de façon critique (biais, influences...)
		Capacité d'auto-évaluation positive
		Capacité d'attention à soi (ou pleine conscience)
	Capacité de maîtrise de soi	Capacité à gérer ses impulsions
		Capacité à atteindre ses buts (définition, planification...)
	Prendre des décisions constructives	Capacité à faire des choix responsables
Capacité à résoudre des problèmes de façon créative		
Compétences émotionnelles	Avoir conscience de ses émotions et de son stress	Comprendre les émotions et le stress
		Identifier ses émotions et son stress
	Réguler ses émotions	Exprimer ses émotions de façon positive
		Gérer ses émotions (notamment les émotions difficiles : colère, anxiété, tristesse...)
	Gérer son stress	Réguler son stress au quotidien
		Capacité à faire face (coping) en situation d'adversité
Compétences sociales	Communiquer de façon constructive	Capacité d'écoute empathique
		Communication efficace (valorisation, formulations claires...)
	Développer des relations constructives	Développer des liens sociaux (aller vers l'autre, entrer en relation, nouer des amitiés...)
		Développer des attitudes et comportements prosociaux (acceptation, collaboration, coopération, entraide...) Savoir demander de l'aide
	Résoudre des difficultés	Capacité d'assertivité et de refus
		Résoudre des conflits de façon constructive